

*Février 2020*

# *La Gazette de Laval de Cère*



**Magazine d'informations municipales**  
<http://www.lavaldecere.fr>

Bonne année 2020

En ce début d'année, en accord avec toute l'équipe municipale, je viens vous présenter nos meilleurs vœux en vous souhaitant une excellente année et surtout une bonne santé. Que cette année 2020 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos familles et pour vos proches.

Les vœux de ce nouvel an sont l'occasion de témoigner notre fraternité, notre solidarité, notre volonté de combattre sans relâche l'intolérance et d'oublier nos petites querelles quotidiennes et stériles pour mieux vivre ensemble dans le respect des autres.

Les vœux sont aussi traditionnellement l'occasion de dresser le bilan des projets de notre commune, ainsi que de regarder devant nous les enjeux, les perspectives dans ce contexte actuel difficile avec les baisses de dotation. Suite à l'application de la loi Notre et avec le transfert de certaines compétences vers la communauté de communes (Cauvaldor), nous avons l'impression, nous, petite commune, de ne pas pouvoir nous faire entendre. Or, nous n'avons pas été élus pour gérer tous ces transferts de compétences. Heureusement, à Laval de Cère nous avons des élus en cohésion avec le service administratif. Cet ensemble forme une bonne équipe qui nous a permis, malgré cette morosité, d'avancer dans les projets, parfois longs à réaliser, car il faut trouver les financements qui passent dorénavant par un échelon supplémentaire.

Quel poids, quel développement auront les petites communes dans l'avenir ? Devons-nous impérativement mutualiser nos moyens, nos structures avec les communes voisines, sans forcément parler de communes nouvelles, pour continuer de vivre sereinement, efficacement ? Le vivre ensemble va prendre toute son importance, dans la fonction, le rôle de vos élus de proximité.

Malgré toutes ces contraintes, ces difficultés, vos élus mettent tout en œuvre pour faire avancer et développer votre commune, y compris par des projets pour cette année 2020. L'entretien et la rénovation d'une partie du réseau d'eau, l'amélioration de l'environnement de la commune, l'entretien des bâtiments communaux, le financement des écoles, composent une liste, non exhaustive, de tâches et de préoccupations qui est le quotidien de vos élus et des agents qui effectuent un travail constant au service de notre commune. Tous ces projets seront réalisés en fonction de nos possibilités financières ou décalées dans le temps, afin de ne pas amputer l'avenir financier de notre commune. En effet, la baisse des ressources des collectivités territoriales nous amène à anticiper les investissements et leurs financements et à rechercher constamment des sources d'économies, des pistes de mutualisation.

Enfin, je remercie l'ensemble du personnel administratif et technique pour leur participation à la vie de notre commune, les membres du CCAS pour leur aide, les parents d'élèves pour leur implication dans la nouvelle association qui vient en aide financièrement à l'école, les responsables des différentes associations et tous les bénévoles qui se joignent à eux.

Merci aussi à tous les acteurs de notre village, pour leur participation au dynamisme local, au rayonnement de notre commune, au bien vivre ensemble dans le respect de l'autre et de ses différences.

J'espère que cette année sera pleine de joie, de réussite, de chaleur pour vous, vos proches et notre commune. Je vous renouvelle à tous, petits et grands, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé pour cette année 2020.

Michel Moulin,

Maire de Laval de Cère

### *Se restaurer*



- Le café « Chez Claudie » continue de vous accueillir tous les jours pour boire un verre.
- L'auberge du Lac vous propose l'été de sympathiques soirées à thèmes : moules-frites ; couscous ou encore Country étaient au programme en 2019.
- Les Chanterelles ont réouvert leurs portes depuis le 10 février 2020. Madame Yacine Nowak vous propose chaque midi de semaine un menu à 13,50€ composé d'une entrée, un plat et un dessert (cuisine traditionnelle). Possibilité de plat à emporter (9,80€). Elle envisage aussi de faire des soirées à thèmes. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite.

### *Profiter de la nature*



La 25ème journée des gorges de la Cère s'est déroulée le 28 avril 2019 à Comiac, 264 participants ont répondu à l'appel de « l'Association touristique des gorges de la Cère », pour les animations, randonnées pédestres, vtt et cyclos.



Rendez-vous à Gouilles le **10 mai 2020**.

Mail : [www.lesgorgesdelacere.fr](http://www.lesgorgesdelacere.fr)

### *S'entretenir*



« SOS détente » propose chaque lundi à 20h30 à la salle des fêtes une séance d'une heure de renforcement musculaire. La nouvelle coach : Clémence Benjamin y apporte un vent de nouveauté. Un groupe d'une vingtaine d'adhérents, en partie renouvelé, y participe dans la bonne humeur.

### *Aller au théâtre*



Nous pouvons compter sur La Canrobade, pour nous proposer quelques belles soirées à la salle des fêtes, où la bonne humeur est toujours au rendez-vous.

Présidente : Coralie GRILLET  
Secrétaire : Eric GUERNIOU  
Trésorier : Patrick FABAS

### *Lire et échanger*



**Horaires de la bibliothèque :** mercredi de 9h30 à 11h30      vendredi de 16h30 à 18h30  
Un vendredi sur deux, les enfants de l'école se rendent à la bibliothèque pour lire et emprunter des livres.

### *Apprendre la langue des signes*



Pour la deuxième année, l'association « Sans ses oreilles » finance la venue d'Anais Reydy, professeur de Langue des Signes Française, qui vient de Figeac le jeudi soir (de 18h à 20h) pour enseigner cette langue à une trentaine de personnes intéressées de profil variés.

Il y a deux cours : Un pour les débutants et un pour ceux qui en ont déjà fait depuis l'an passé. Les débutants sont acceptés tout au long de l'année, ils pourront reprendre les bases si besoin en septembre avec le cours des débutants.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à ce handicap invisible, l'association a organisé en 2019, en partenariat avec l'école, une exposition à la MJC et la diffusion du film "j'avancerai vers toi avec les yeux d'un sourd" ainsi que des ateliers de sensibilisation. Cette **exposition** sera présentée pendant tout le **mois de mars** à la mairie.

Cette année, l'association envisage d'organiser un **spectacle en LSF**.

Afin de payer l'intervenante, dont les cours sont primordiaux pour Apolline (élève sourde scolarisée à l'école de Laval de Cère), ses parents et les personnes qui l'entourent au quotidien, l'association a besoin de **dons**.

Contact : <https://www.facebook.com/sanssesoreilles/> ou 06 46 75 33 43.

## S'amuser et aider l'école



L'association des parents d'élèves « La Belle Récré » a fêté ses 1 an d'existence en octobre.

Elle a organisé en 2019 :

- Une après-midi carnaval à Cahus où chasse au trésor, goûter et embrasement de M Carnaval ont ravis les enfants.
- Une soirée « bal masqué » dans la salle des fêtes de Laval de Cère au cours de laquelle les participants ont pu profiter d'un bon repas, et d'une soirée animée.
- Un vide ta chambre dans la salle des fêtes de Laval de Cère en Novembre.



Le Carnaval est reconduit cette année : il aura lieu le **7 mars 2020**.

Vous pouvez vous inscrire pour la soirée « bal masqué » à la mairie.

Avec les fonds récoltés, l'association a pu participer au financement des voyages et sorties organisés par les écoles du RPI.

## L'ANNEE 2019 A L'ECOLE



### La vie de l'école

**Voyages :**

- La classe de Cahus (CE2-CM1-CM2) a pu participer à un voyage de 5 jours en janvier à Bolquère. La neige était au rendez-vous. Les enfants en ont profité pour apprendre à skier.
- Les 2 classes de Laval de Cère sont parties 3 jours en juin à Mézel en classe verte. Cuisine, Land art, pêche et découverte de l'écosystème de la mare, étaient au programme.



**Marchés :**



- Un vendredi au printemps et un à l'automne, les enseignantes de l'école de Laval, ont organisé un marché de saison. L'occasion pour tous d'acheter des produits frais et locaux ainsi que des confitures et des pâtisseries maison. Un joli moment de partage.
- **Ces marchés seront reconduits en 2020.**

**Spectacles :**

- Les élèves de CE2-CM1-CM2 se sont produits en décembre à Cahus, ils ont notamment joué la pièce « la répétition de Peau d'Âne »
- Les élèves de Laval de Cère, en Avril, ont présenté, pour les plus grands, des saynettes, des chansons dont une signée en langue des signes, et pour les plus petits, une jolie évocation de la vie des escargots.
- Prochain spectacle : à Laval de Cère le **dimanche 29 mars 2020**.

## Effectifs



À la rentrée de janvier 2020 :

Maternelle : 14 élèves

CP - CE1 : 14 élèves

CE2 - CM1 - CM2 : 14 élèves



soit un total de 42 élèves (comme en 2019)

*Élections municipales*1<sup>er</sup> tour : **Dimanche 15 mars 2020**2<sup>ème</sup> tour : **Dimanche 22 mars 2020**

Si vous souhaitez être candidat à ces élections, vous devez déposer votre candidature auprès de la sous-préfecture du 10 au 27 février pour le premier tour et du 16 au 17 mars pour le second tour.

**Mode de scrutin (communes de moins de 1000 habitants)**

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**) ou d'ajouter des noms de personnes dès lors qu'elles sont candidates. Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (11 à Laval de Cère).

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins **un quart des voix des électeurs inscrits**.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les **conseillers communautaires** (qui représentent leurs communes au conseil de la communauté de communes) sont désignés « dans l'ordre du tableau » (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

**Différentes situations peuvent se produire :**

- **Absence de candidats (communes de moins de 1000 habitants) :**

Si aucun candidat ne se présente, l'élection municipale ne peut être organisée (les bureaux de vote ne sont pas ouverts) et le conseil municipal ne peut être constitué. Il est alors institué, dans un délai de 8 jours après la date de clôture des candidatures du second tour des élections, par arrêté du préfet, une délégation spéciale, par nomination de trois membres, (articles L. 2121-35 et L 2121-36 du CGCT) qui remplira les fonctions de conseil municipal jusqu'à ce que des élections partielles soient organisées afin de constituer un conseil municipal, dans un délai maximal de 3 mois.

- **Candidats en nombre insuffisant :**

Lorsque des candidats se sont déclarés, même en nombre insuffisant par rapport au nombre de sièges à pourvoir, les élections ont lieu au premier et au second tour. De nouveaux candidats peuvent se déclarer entre le premier et le second tour.

*Rappel containers !*

Quelques informations pour trier correctement vos déchets :

- Containers verts : tous les **emballages plastiques**, les **papiers**, les **cartons**, les **emballages métalliques** et ainsi que les **capsules de café en aluminium**, et les compotes à boire.
- Containers pour le verre : **emballages en verre** (pas de verres de vaisselle)
- **Les vêtements, les sacs et les chaussures** peuvent être déposés dans des sacs plastiques fermés dans le conteneur « le relais » sur le parking des ateliers municipaux de Biars sur Cère. Ils seront ainsi recyclés ou réutilisés selon leur état.
- Les végétaux, huiles de friture, gravats, bois ..... doivent être déposés à la déchèterie (par exemple à Glanes)
- Le restant doit être déposé dans des poches fermées dans les containers marrons.
- Les encombrants (meubles, électroménager et métaux) peuvent être ramassés le dernier vendredi de chaque mois par notre agent municipal Eric Pierre (prévenir avant)

